

Compte rendu

Commission des affaires culturelles, et de l'éducation

Jeudi
23 octobre 2014
Séance de 23 heures

Compte rendu n° 10

– Projet de loi de finances pour 2015 :

Vote des crédits de la mission Médias, livre et industries
culturelles :

- Audiovisuel ; Avances à l'audiovisuel public

(*Mme Martine Martinel, rapporteure pour avis*)

- Presse (*M. Jean-Noël Carpentier, rapporteur pour avis*)

- Livre et industries culturelles (*M. Rudy Salles,
rapporteur pour avis*)..... 2

– Présences en réunion..... 4

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

**Présidence de
M. Patrick Bloche,
président**

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION

Jeudi 23 octobre 2014

La séance est ouverte à vingt-trois heures.

(Présidence de M. Patrick Bloche, président de la commission)



À l'issue de l'audition, en commission élargie, de Mme Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication ⁽¹⁾, la Commission des affaires culturelles et de l'éducation examine, pour avis, les crédits pour 2015 de la mission « **Médias, livre et industries culturelles** ».

M. le président Patrick Bloche. Avant de procéder au vote des crédits, nous allons examiner l'amendement AC9 de Mme Virginie Duby-Muller.

Mme Virginie Duby-Muller. Lors de son audition par la Commission des affaires culturelles, le 14 octobre dernier, Mme la ministre de la Culture et de la Communication a affirmé : « *Je suis attachée à ce que la Hadopi ait des compétences en vertu de la loi, à l'heure actuelle il n'est pas question que celle-ci ne puisse remplir ses missions. Il peut très bien y avoir un dialogue budgétaire* ».

Pour mémoire, un montant exceptionnellement bas avait été attribué à l'institution en 2014 en tenant compte de ses disponibilités en fonds de roulement. Or, pour 2015, la dotation envisagée pour la Haute autorité reste gelée à 6 millions d'euros, malgré l'absence de disponibilités équivalentes en fonds de roulement. Ce montant est insuffisant pour lui permettre d'exécuter ses missions. Les dotations publiques ont diminué de 51 % en 4 ans, ce qui est une trajectoire hors norme ; dans le même temps, le budget a diminué de 36 %. La Hadopi a aujourd'hui atteint un plancher en deçà duquel il ne lui est pas possible de fonctionner. Elle ne peut plus, comme l'an dernier, puiser dans son fonds de roulement, car celui-ci doit être préservé afin de respecter les normes comptables et les règles de bonne gestion.

Si la volonté sous-jacente du Gouvernement est de restreindre les missions de la Hadopi à la riposte graduée par l'asphyxie budgétaire, cela se fait au mépris de la loi qui lui confie d'autres missions.

Le dialogue budgétaire proposé par Mme la Ministre s'avère donc indispensable : pour maintenir la conduite de ses missions, la Hadopi doit voir sa dotation augmenter d'au moins 1,5 million d'euros pour 2015.

Tel est l'objet du présent amendement, qui se présente comme un amendement d'appel. Notre volonté n'est pas de réduire les crédits du programme presse, bien au contraire. Mais en vertu de la LOLF, nous étions contraints de compenser toute augmentation de crédits au sein même de la mission pour pouvoir ouvrir le débat. Cela étant fait, je retire l'amendement AC9.

(1) Cf. compte rendu de la commission élargie :

http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2015/commissions_elargies/cr/C008.asp

M. Rudy Salles. Je regrette le retrait de cet amendement car j'y suis favorable. Il s'agit là d'un problème grave, sur lequel Mme la ministre ne nous a pas répondu ce soir. C'est la première fois que nous voyons une institution publique traitée de la sorte et je regrette qu'elle ne soit pas restée pour le débat sur cet amendement.

M. le président Patrick Bloche. Je constate que la question de la Hadopi a été évoquée à plusieurs reprises par nos collègues de l'opposition : lors de l'audition de Mme la ministre par la Commission la semaine dernière, lors de la présentation des avis budgétaires, hier, et ce soir, de nouveau, durant cette commission élargie. Cela semble être leur seule préoccupation au sein de ce budget !

Mme la ministre a redit ce soir que la dotation de 6 millions d'euros était suffisante pour que la Hadopi exerce ses missions. Je le pense également.

Je vous fais observer qu'il est tout à fait normal, dans le cadre de la LOLF, que Mme la ministre ne soit pas présente : elle est venue pour être auditionnée dans le cadre de la commission élargie mais n'avait pas à assister à nos travaux au sein de la Commission des affaires culturelles. Si vous souhaitez l'interroger à nouveau sur ce sujet, vous pouvez redéposer un amendement en séance publique mercredi prochain, lors de l'examen de la mission « Médias » : le gouvernement sera alors présent et pourra vous répondre.

M. Rudy Salles. Je demande simplement une clarification. Personne, aujourd'hui, ne sait où va cette institution. On peut être contre son existence mais, dans ce cas, il convient de modifier la loi pour la supprimer ou la remplacer. Et je persiste à considérer que Mme la ministre n'a pas été claire.

M. le président Patrick Bloche. Je vous mets en garde, mes chers collègues : à force de réclamer une clarification, d'aucuns pourraient être tentés de déposer un amendement de suppression des crédits de la Hadopi...

L'amendement AC9 est retiré.

M. le président Patrick Bloche. Je consulte maintenant la commission sur les crédits pour 2015 de la mission « Médias, livre et industries culturelles », ainsi que sur les crédits figurant à l'état D pour les comptes spéciaux « Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien » et « Avances à l'audiovisuel public ». Je rappelle que nos trois rapporteurs pour avis ont donné un avis favorable.

La Commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Médias, livre et industries culturelles », ainsi que des crédits figurant à l'état D pour les comptes spéciaux « Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien » et « Avances à l'audiovisuel public ».

La séance est levée à vingt-trois heures trente.



Présences en réunion

Réunion du jeudi 23 octobre 2014 à 23 heures

Présents. – Mme Isabelle Attard, M. Patrick Bloche, Mme Brigitte Bourguignon, M. Emeric Bréhier, M. Jean-Noël Carpentier, M. Pascal Demarthe, Mme Virginie Duby-Muller, M. Michel Françaix, M. Christian Kert, Mme Martine Martinel, M. Michel Pouzol, M. Marcel Rogemont, M. Rudy Salles

Excusés. – M. Jean-Pierre Allossery, Mme Huguette Bello, M. Ary Chalus, Mme Annie Genevard, Mme Sonia Lagarde, M. Dominique Le Mèner, M. François de Mazières, Mme Julie Sommaruga

Assistaient également à la réunion. – Mme Valérie Fourneyron, M. François Loncle, M. Patrice Martin-Lalande, M. François Rochebloine